

20. INDIVIDUELS VETERANS (balles 3* fournies par le Comité) - Epreuve coefficient 1

Promotion du co-voiturage, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsqfVtGYz4fzWa2yHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharin>



OUVERT AUX

Joueuses et joueurs né(e)s avant le 1^{er} janvier 1986, en licence « compétition » ou « dirigeant », en conformité avec la réglementation médicale

DATES ET HORAIRES DE LA COMPETITION

Dimanche 9 novembre 2025 (lieu à déterminer)

Messieurs :

- 1) V1 et V2, pointage à 8h30 et début à 9h
- 2) V3, V4 et V5 : pointage à 9h30 et début à 10h

Dames : pointage à 10h et début à 10h30

PRIX DE L'INSCRIPTION

Compétition : * gratuit pour les participants au critérium fédéral (1 ou 2 tours joués)
* 16 € par joueur si pas de participation au critérium fédéral

Repas du midi : 15 € par convive (joueur ou accompagnateur)

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Mercredi 5 novembre 2025 à 23h59

RESPONSABLE(S) DE LA COMPETITION

Gérard MORICE – 06 30 12 15 63

gemorice@laposte.net

Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41

comite28tt@wanadoo.fr

INDIVIDUELS VETERANS – *REGLEMENT 25-26*

Cette compétition départementale :

- est régie et définie par les règlements sportifs fédéraux (Titre VI – Chapitre 1 – Articles 1 à 5)
- se déroule dans un club organisateur, avec ouverture obligatoire d'une buvette sur la journée

Organisation de la journée :

- épreuve individuelle le matin
- repas convivial le midi (géré par le Comité ; inscription préalable nécessaire)
- tournoi de doubles l'après-midi (mixité possible)

La date limite d'engagement est fixée **au vendredi 7 novembre 2025**.

La tarification est la suivante (imputation sur le compte-club) :

COMPETITION

- gratuit pour les participants au critérium fédéral
- 16 € par joueur su pas de participation au critérium fédéral

REPAS : 15 € par convive (joueur ou accompagnateur)

Article 1 : Conditions de participation

La compétition « Individuels Vétérans » est réservée aux joueuses et joueurs **licencié(e)s « compétition » ou « dirigeant »** à la FFTT, en conformité avec la réglementation médicale, de nationalité Française, âgé(e) de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours (soit nés avant le 1^{er} janvier **1986**).

Article 2 :

Cette épreuve se déroule sur 3 échelons : Départemental, Régional et National. Elle comporte **14** catégories :

Messieurs :

- 1^{ère} catégorie : de 40 à 49 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 2^e catégorie : de 50 à 59 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 3^e catégorie : de 60 à 64 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 4^e catégorie : de 65 à 69 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 5^e catégorie : de 70 à 74 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 6^e catégorie : de 75 à 79 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 7^e catégorie : plus de 80 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours

Dames :

- 1^{ère} catégorie : de 40 à 49 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 2^e catégorie : de 50 à 59 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 3^e catégorie : de 60 à 64 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 4^e catégorie : de 65 à 69 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 5^e catégorie : de 70 à 74 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 6^e catégorie : de 75 à 79 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 7^e catégorie : plus de 80 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours

Article 3 : Déroulement sportif

- Pour toutes les catégories, en simples :

- Si le nombre de participants est supérieur à 6 : les joueurs seront répartis **en poules de 3 joueurs**, suivies d'un tableau à classement intégral.
- Si le nombre de participants est inférieur à 6 : les joueurs seront **mis en poule unique (« formule top »)**. S'ils le désirent, ils participeront également la catégorie immédiatement inférieur, dans le but de jouer plus de parties.

- Pour les doubles :

Selon le nombre d'équipes, poules et tableau à élimination directe, à discrétion du juge-arbitre.

Article 4 : Qualification à l'échelon régional

Le nombre de qualifiés dépendra du nombre de participants à l'échelon départemental. Il n'est donc pas connu à l'avance. Un droit d'engagement est demandé par la Ligue pour chaque joueur qualifié.

Article 5 : Récompenses

Dans chaque catégorie, seront récompensés :

1^{er} : médaille

2^e : médaille

3^e : médaille

Article 6 : Forfaits

En cas de forfait **non-excuse**, le joueur inscrit au critérium fédéral se verra infliger une amende de 16 € et celui inscrit seulement pour cette compétition (= pas de participation au CF) verra son droit d'engagement de 16 € retenu par le Comité.